

PLAN LOCAL D'URBANISME

6.3 - DOCUMENT GRAPHIQUE

ANNEXE

Vu pour être annexé à la délibération
du 29/11/2019 approuvant la
modification n°1 du PLU.

Le Maire

Révisé le :		Modifié le :		Mis à jour le :	
		29/11/2019			

Légende :

- U** Découpage en zone avec indication du type de zone
-  Périmitre du Droit de Prémption Urbain (DPU) instauré par DCM le 28 janvier 2018 (zones U et AU)
-  Périmitre d'application du permis de démolir (zone UA)
-  Zone d'Aménagement Concerté
-  Zone de prescriptions de mesures d'isolement acoustique
-  Limite communale
- Taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal à 5 % (part communale)

